

Rapport de la commission ad'hoc du Conseil Intercommunal du district de Nyon

PREAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 28-2017

Demande de crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad'hoc était composée de Mesdames Amélie Cherbuin (Coppet), Alison Rollini (Chavannes des Bois) et Monique Pugnale (Rolle). Messieurs Georges Richard (Genolier) et Jacques Carpentier (Gland) se sont excusés.

La Commission s'est réunie le jeudi 26 octobre 2017 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Madame Dominique-Ella Christin, membre du Comité de Direction et Madame Nathalie Etter, Secrétaire générale adjointe et Responsable du pôle marketing et communication.

Les membres de la commission ad-hoc ont reçu des explications détaillées à propos de l'orientation que le Comité de Direction du Conseil régional désire prendre en matière de stratégie de communication ainsi qu'une présentation du processus d'appel d'offres. La commission tient à remercier les intervenants présents pour leur disponibilité et la précision des explications fournies.

Processus

Ce préavis était déjà engagé lors de la précédente législature. Cependant, avant de finaliser la demande, le nouveau Comité de Direction, ayant une volonté accrue de renforcer la communication, a décidé de faire une analyse critique complète de la situation en mandatant une agence de communication. L'objectif était de faire ressortir le positif et les freins de l'existant afin de mettre en place une stratégie de communication efficace et de mieux définir les orientations et modifications à prévoir.

L'agence de communication a effectué son enquête auprès de Conseillers, de Municipaux, de communes non membre et de tout public. Les résultats de cette enquête ont mis en exergue une dizaine de points à travailler dans la stratégie.

La question de l'appellation du Conseil régional a été particulièrement discutée, à savoir qu'il y a actuellement deux noms, le Conseil régional et Régionyon. Ces deux noms génèrent de la confusion dans la population. Le Codir a donc pris la décision de se concentrer sur un seul nom, soit le "Conseil régional du district de Nyon".

Le cahier des charges a donc été élaboré par l'agence de communication et affiné par le Comité de Direction afin de procéder à un appel d'offres sur invitation. Il s'agit de créer le logo, la charte graphique et de refondre le site internet. Cinq agences ont été sollicitées, quatre ont répondu. Le choix de l'agence n'est pas encore fait.

Aspect financier

Un montant de CHF 38'000.- TTC est prévu pour la refonte du site internet et un montant de CHF 12'000.- TTC pour la refonte de l'identité visuelle (Logo) soit un total de CHF 50'000.- TTC.

Afin de gérer cette nouvelle stratégie de communication et notamment la rédaction de la Newsletter, un/une responsable de la communication sera engagée. Cet engagement ne générera pas de dépenses supplémentaires, le poste étant créé en remplacement d'un poste d'assistante de communication actuellement vacant.

Conclusion

La Commission abonde dans le fait que le Conseil régional du District de Nyon a besoin d'une communication forte concernant sa mission et ses buts et que les contours de sa sphère de compétence soient mieux expliqués.

Avec un site davantage structuré et qui intègre de manière conviviale les différentes thématiques, le fonctionnement du Conseil régional sera plus transparent et accessible au grand public.

Le nouveau logotype participera à cette nouvelle identité. Le seul petit regret : le logo actuel de Régionyon était néanmoins bien apprécié par les membres de la Commission.

La Commission ad'hoc est doc favorable à cette demande de crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad'hoc vous recommande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 28-2017, soit :

- D'accorder le crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication
- D'imputer le montant total de CHF 50'000.- sur le comte de bilan no 9'142.128. Ce montant sera amorti en 5 années.

Pour la Commission ad'hoc

Alison Rollini
(Chavannes-de-Bogis)
(Présidente)

Amélie Cherbuin
(Coppet)
(Rapporteur)

Monique Pugnale
(Rolle)

Coppet, le 8 novembre 2017